

2025



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE



CONSEIL MUNICIPAL DU 28/04/2026

Sommaire

INTRODUCTION	2
RÉALISATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE	3
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT	11
RATIOS INFORMATIFS	12

INTRODUCTION

La nouveauté du compte financier unique

La Commune d'Hornaing a adopté, par la délibération 202333 du 09 juin 2023, le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024.

Dans la continuité, la collectivité a fait le choix du passage au Compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Le cadre général du compte financier unique

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le compte financier unique de la Commune d'Hornaing et elle est disponible sur le site internet de la commune pour l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

RÉALISATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 3 446 988,63 €
 - Recettes : 3 960 859,20 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 2 656 880,60 €
 - Recettes : 2 130 521,78 €

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître un résultat cumulé de **55 259,58 €** se décomposant comme suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé :	735 470,49 €
- Déficit d'investissement cumulé :	- 976 605,60 €
- Restes à réaliser :	<u>296 394,69 €</u>
- Résultat cumulé	55 259,58 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement se détaillent comme suit :

- En dépenses :	12 468,31 €
- En recettes :	308 863,00 €

		Investissement	Fonctionnement	Cumul
Réalisations	Recettes	2 130 521,78 €	3 960 859,20 €	6 091 380,98 €
	Dépenses	2 656 880,60 €	3 446 988,63 €	6 103 869,23 €
	Résultat de l'exercice	-526 358,82 €	513 870,57 €	-12 488,25 €
	Résultat antérieur	-449 361,33 €	218 858,73 €	-230 502,60 €
	<i>Intégration résultat SIGCVG</i>	-885,45 €	2 741,19 €	1 855,74 €
	Résultat de clôture	-976 605,60 €	735 470,49 €	-241 135,11 €
RAR	Recettes	308 863,00 €		308 863,00 €
	Dépenses	12 468,31 €		12 468,31 €
	Solde	296 394,69 €		296 394,69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025				-12 488,25 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025				-241 135,11 €
RESULTAT GLOBAL 2025 après prise en compte des RAR				55 259,58 €

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

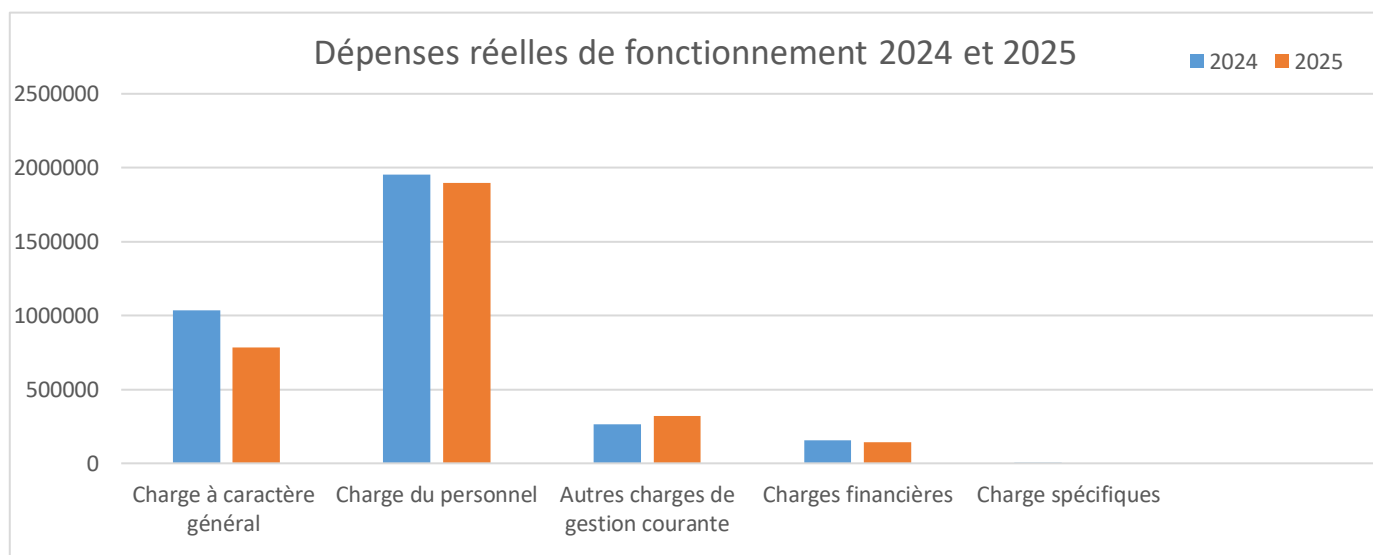
I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de section de fonctionnement s'élèvent à 3 446 988,63 €

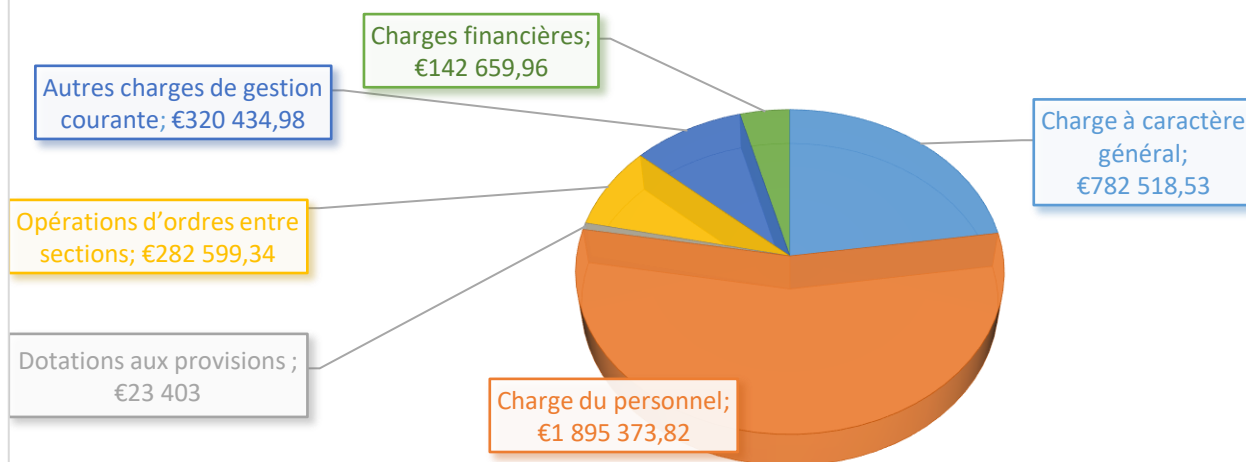
- 3 164 389,29 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 91,80 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- 282 599,34 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 8,20 % des dépenses totales de la section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	CFU 2025 - CA 2024	% d'évolution
	Dépenses de fonctionnement					
011	charges à caractère général	1 033 793,71	795 617,19	782 518,53	-251 275,18	-24,31%
012	charges de personnel	1 952 135,73	2 044 750,00	1 895 372,82	-56 762,91	-2,91%
023	virement à la section d'investissement	0,00	230 000,00	0,00	0,00	
042	opérations d'ordre entre sections	99 030,49	125 438,16	282 599,34	183 568,85	185,37%
65	autres charges de gestion courante	265 263,83	707 387,00	320 434,98	55 171,15	20,80%
66	charges financières	155 666,18	151 724,50	142 659,96	-13 006,22	-8,36%
67	charges spécifiques	100,00	51 580,00	0,00	-100,00	
68	dotations aux provisions	19 107,00	23 403,00	23 403,00	4 296,00	22,48%
TOTAL DEPENSES		3 525 096,94	4 129 899,85	3 446 988,63	-78 108,31	-2,22%

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 782 518,53 € en 2025 contre 1 033 793,71 € en 2024.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 1 895 372,82 € en 2025 contre 1 952 135,73 € en 2024 soit une diminution de 2,91 %. Les dépenses de personnel ont évolué selon les règles statutaires, les besoins de la collectivité et les aléas liés aux mouvements de personnel, notamment par :

- La revalorisation du SMIC de + 2 % au 1^{er} novembre 2024 (en année pleine sur 2025),
- L'augmentation de 4 points de la cotisation patronale CNRACL,
- Le recrutement de 2 agents de la police municipale.

Le remboursement des villes de Rieulay et de Wandignies-Hamange dans le cadre de la police municipale mutualisée sur les salaires des trois policiers municipaux, est affecté au compte 70848 (mise à disposition du personnel facturée). Par conséquent, cette part de remboursement n'est pas déduite des charges de personnel au 012.

Chapitre 065 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 320 434,98 € en 2025 contre 265 263,83 € en 2024, soit une augmentation de 20,80 %.

Chapitre 066 : Les charges financières s'établissent à 142 659,86 € en 2025 contre 155 666,18 en 2024, soit une diminution de 8,36 %.

Ce chapitre comprend le remboursement de la dette.

Pour rappel, suite à la dissolution du SIGCVG – Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Vacances Les Grangettes, les emprunts contractés par celui-ci ont été transférés, à la fin de l'exercice 2024 à la Commune d'Hornaing, propriétaire du bâtiment. Ils représentent une annuité de 29 962,25 € sur l'exercice 2025.

Chapitres 67 : Sur l'exercice 2025, aucune charge spécifique n'a été enregistrée. Cette dépense correspond à des titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, crédits dégagés de la section de fonctionnement pour contribuer au financement des investissements à hauteur de 230 000 €

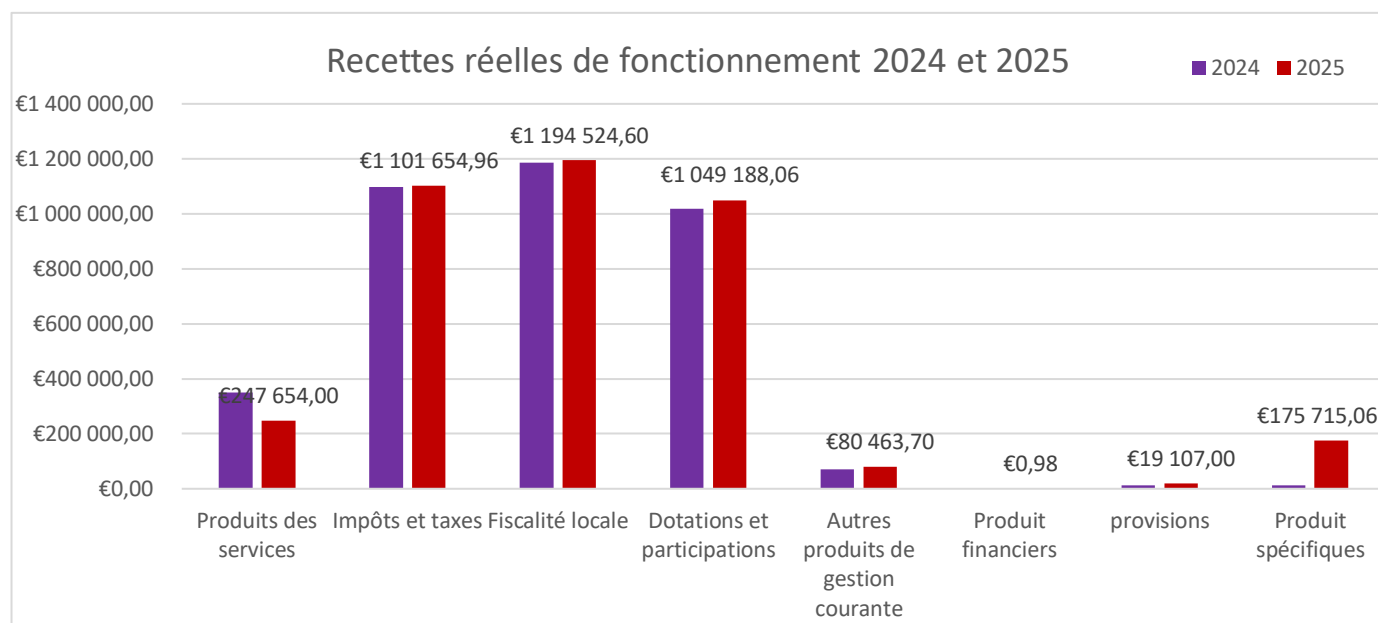
II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 182 459,12 €

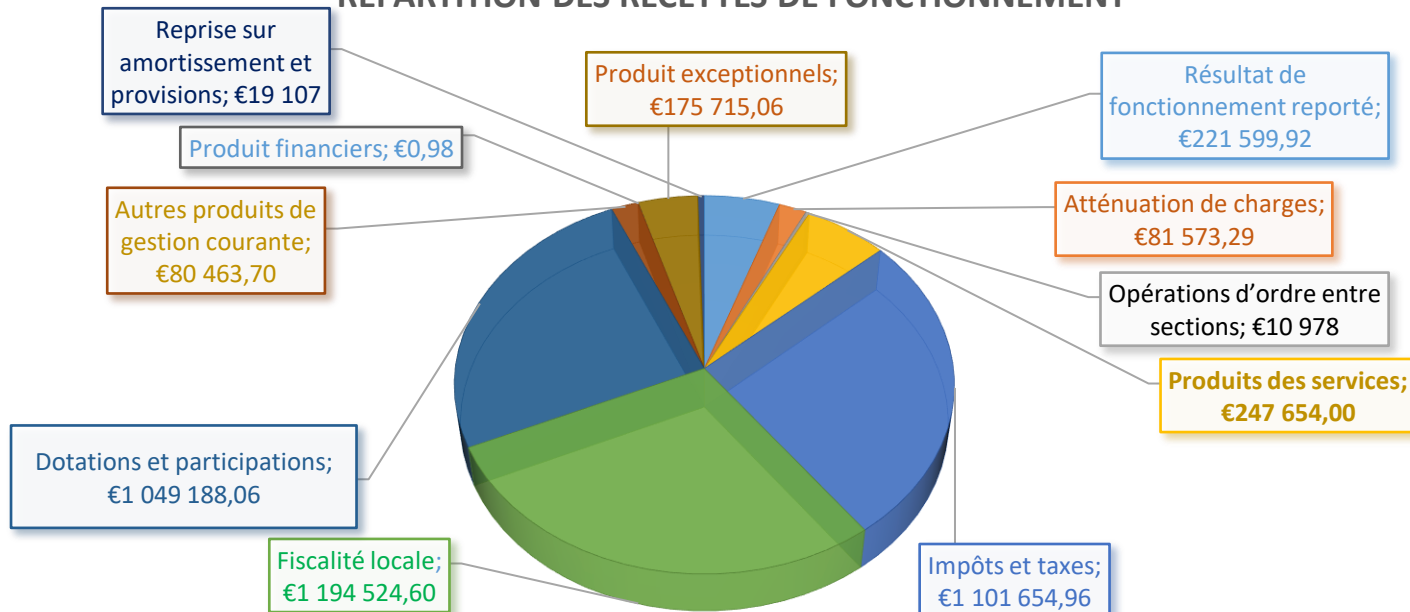
- 4 171 481,57 € en recettes réelles de fonctionnement, soit 99.74 % des recettes totales de la section de financement.
- 10 977.55 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0.26 % des recettes totales de la section de fonctionnement.
-

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	CFU 2025 - CA 2024	% d'évolution
	Recettes de fonctionnement					
002	résultat de fonctionnement reporté	90 492,53	221 599,92	221 599,92	131 107,39	44,88%
013	atténuation de charges	102 458,76	104 166,00	81 573,29	-20 885,47	-20,38%
042	opérations d'ordre entre sections	1 398,00	10 978,00	10 977,55	9 579,55	685,23%
70	produits des services	350 595,87	362 370,93	247 654,00	-102 941,87	-29,36%
73	impôts et taxes	1 098 564,21	1 026 778,00	1 101 654,96	3 090,75	0,28%
731	fiscalité locale	1 185 405,11	1 215 354,00	1 194 524,60	9 119,49	0,77%
74	dotations et participations	1 018 769,95	1 052 035,00	1 049 188,06	30 418,11	2,99%
75	autres produits de gestion courante	69 706,63	106 780,00	80 463,70	10 757,07	15,43%
76	produits financiers	1,04	1,00	0,98	-0,06	-5,77%
77	produits spécifiques	13 309,57	10 730,00	175 715,06	162 405,49	1220,22%
78	reprises sur amortissements et provisions	13 254,00	19 107,00	19 107,00	5 853,00	44,16%
TOTAL DEPENSES		3 943 955,67	4 129 899,85	4 182 459,12	238 503,45	6,05%



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitres 013 : Les atténuations de charge s'établissent à 81 573.29 € en 2025 contre 102 458.76 € en 2024 soit une diminution de 20.38 %. Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations des contrats aidés et des arrêts de travail.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 247 654.00 € en 2025 contre 350 595.87 € en 2024 soit une diminution de 29.36 %. Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes du restaurant scolaire (81 894.75 €) les inscriptions aux ALSH (71 006.50 €) et le remboursement par les communes de Rieulay et Wandignies-Hamage des salaires des 3 policiers municipaux.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans les cimetières (6 139.00 €), les loyers du terrain pour les antennes relais (5 798.96 €), la vente des cartes de pêche (4 403.00 €) et le remboursement des charges sur les locations des immeubles (7 099.64 €).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 1 101 654.96 € en 2025 contre 1 098 854.21 € en 2024 soit une hausse de 0.28 %. Ce chapitre concerne l'attribution de compensation verser par la COA (Cœur d'Ostrevent Agglomération), le FNGIR, le FPIC et le FDPTA.

Les recettes de ce chapitre représentent 26.34 %, des recettes de fonctionnement.

Chapitre 731 : La fiscalité locale s'établit à 1 194 524.60 € en 2025 contre 1 185 405.11 € en 2024 soit une hausse de 0.77 %. Ce chapitre concerne les impôts directs locaux, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, les droits de place.

Les recettes de ce chapitre représentent 28.56 %, des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 1 049 188.06 € en 2025 contre 1 018 769.95 € en 2024 soit une hausse de 2.99 %. Ce chapitre concerne les dotations, le FCTVA, la compensation de l'État au titre des exonérations de la taxe foncière, les prestations de services de la CAF, la tarification sociale des cantines, etc. ...

La dotation forfaitaire des communes s'élève à 120 022 € en 2025 contre 121 649 € en 2024 soit une diminution de 1.34 %

La dotation solidarité rurale s'élève à 188 144 € en 2025 contre 182 749 € en 2024 soit une hausse de 2.95 %

La dotation nationale de péréquation s'élève à 110 985 € contre 106 518 € en 2024 soit une hausse de 4.19 %

Le FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments s'élève à 9 573.73 € en 2025 contre 16 344.62 € en 2024 soit une diminution de 41.43 %.

La compensation de l'État au titre des exonérations de la taxe foncière s'établit à 448 720 € en 2025 contre 441 434 € en 2024 soit une hausse de 1.65 %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2015	Taux d'évolution
Dotation forfaitaire	256 690	178 585	135 428	131 244	126 757	123 302	120 878	120 878	120 878	121 649	120 022	-136 668	-46,76%
Dotation solidarité rurale "péréquation"	45 239	48 549	51 871	54 491	54 563	55 515	56 473	57 312	67 106	74 219	77 350	32 111	70,98%
Dotation de solidarité rurale "cible"	31 706	42 178	62 166	70 346	72 730	84 902	93 648	103 703	105 256	108 530	110 794	79 088	249,44%
<i>sous-total</i>	333 635	269 312	249 465	256 081	254 050	263 719	270 999	281 893	293 240	304 398	308 166	-25 469	-7,63%
Dotation nationale péréquation	76 030	87 388	93 626	102 092	99 210	106 144	109 829	110 262	111 697	106 518	110 985	34 955	45,98%
TOTAL	409 665	356 700	343 091	358 173	353 260	369 863	380 828	392 155	404 937	410 916	419 151	9 486	2,32%

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 80 463.70 € en 2025 contre 69 706.63 € en 2024 soit une hausse de 15.43 % Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations des immeubles pour 64 861,95 €, des indemnités d'assurance pour 10 521.01 € en 2025.

Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 0.95 € en 2025 contre 1.04 € en 2024. Dans ce chapitre se trouve le revenu des parts sociales de la Caisse d'Epargne.

Chapitre 77 : Les produits spécifiques s'établissent à 175 715.06 € en 2025 contre 13 309.57 € en 2024. Ce chapitre comprend les annulations de charges 2024 (avoirs sur des factures) payées en 2025. Il inclut également le prix de la vente de l'immeuble situé au 16 rue Jean Jaurès pour 160 000 € et le rachat du fourgon des services techniques pour 4 875.00 € par AXA ASSURANCES (véhicule déclaré épave suite à accident du 20/11/2024).

Chapitre 78 : Les reprises sur dépréciations des actifs circulants (reprise sur les provisions constituées sur l'exercice N-1) s'établissent à 19 107 € en 2025 contre 13 254 € en 2024.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires s'établissent à 10 977.55 € en 2025. Cette somme correspond à l'amortissement des subventions suivantes :

- Rénovation de l'éclairage public – 40 554 € encaissé sur l'exercice 2019,
- Remplacement de la chaudière au bureau de Poste – 4 768 € encaissé sur l'exercice 2024,
- Aménagement d'un parking desservant le complexe sportif et l'école Langevin - 101 877 € encaissé sur l'exercice 2025

En résumé, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 513 870.57 € euros hors résultat antérieur reporté.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La commune a réalisé 2 308 684.07 € d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts, opérations d'ordre et opérations patrimoniales).

I. Dépenses de la section d'investissement

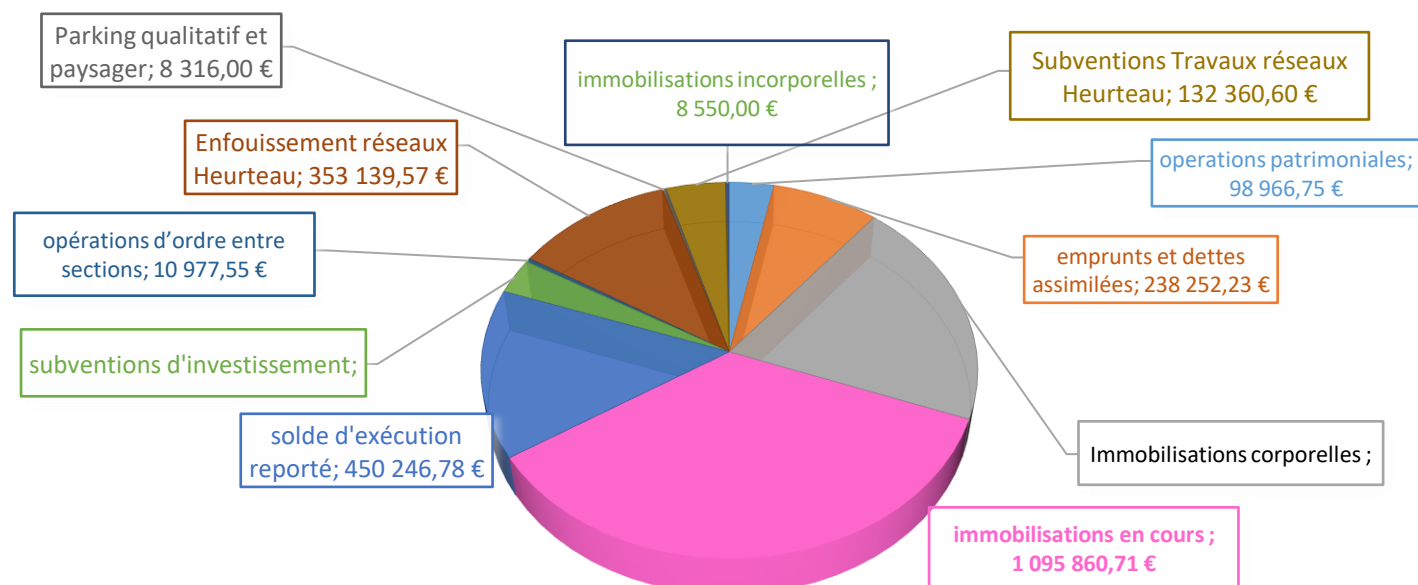
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 3 107 127.38 €

- 2 997 183.08 € en dépenses réelles d'investissement soit 96.46 % des dépenses totales de section d'investissement.
- 109 944.30 € en dépenses d'ordre et patrimoniales soit 3.54 % des dépenses totales de la section d'investissement.
- 238 252.23 € en remboursement de capital des emprunts soit 7.67 % des dépenses totales de la section d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2025	Réalisé 2025	CFU 2025/ CA 2024
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	450 246,78		450 246,78	450 246,78
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de tansfert entre sections	1 398,00	10 978,00		10 977,55	9 579,55
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	63 686,92	99 104,00		98 966,75	35 279,83
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 000,00		0,00	0,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	0,00	183 442,00	0,00	94 287,93	94 287,93
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	217 426,43	238 254,02	0,00	238 252,23	20 825,80
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2 940,00	23 500,00	0,00	8 550,00	5 610,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	111 632,27	1 955 749,36	12 468,31	616 169,26	504 536,99
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 621 593,44	1 240 000,00	0,00	1 095 860,71	-525 732,73
Chapitre 458101 - Enfouissement des Réseaux Residence Heurteau	0,00	353 149,00	0,00	353 139,57	353 139,57
Chapitre 458101 - Parking qualitatif et paysager desservant le complexe sportif et l'école langevin	0,00	230 000,00	0,00	8 316,00	8 316,00
Chapitre 458103 - Subventions Travaux basse tension Residence Heurteau	0,00	132 361,00	0,00	132 360,60	132 360,60
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 018 677,06	4 917 784,16	12 468,31	3 107 127,38	1 088 450,32

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



DETAIL DES INVESTISSEMENTS REALISES SUR L'EXERCICE 2025

DESIGNATION		MONTANT TTC
PLU	Modification simplifiée approbation	1 260.00
MAIRIE	Logiciel compta – paie – élection	7 290.00
	Isoloirs	2 333.46
	4 ordinateurs	6 464.06
	1 ordinateur	699.99
	Copieur Accueil	6 528.00
	2 sièges de bureau	555.02
	Réfection du chéneau (coté escalier de service)	3 520.00
TRANSPORT SCOLAIRE	Bus	50 400.00
TECHNIQUE	Découpeuse thermique	1 052.21
	Guirlande lumineuse	1 317.60
	Camion benne	15 391.76
	Camion	9 990.00
	Remplacement du portail	6 202.64
	Remise en état signakids	1 078.08
ESPACES-VERTS	1 taille haie et 1 souffleur	1 058.74
	2 débroussailleuses	1 344.00
	Taille haie + débroussailleuse + tronçonneuse	2 472.00
	Tondeuse + taille haie + débroussailleuse	3 534.00
	Cuve d'arrosage sur remorque	7 740.00
SALLE DES FETES	Remplacement chauffe-eau	1 110.35
	Remplacement porte arrière	5 720.10
FOYER CULTUREL	Toiture et plafond salle de danse	118 888.44
CANTINE	Remplacement adoucisseur	2 314.88
ECOLE LAFARGUE	Remplacement 4 urinoirs	4 201.88
SALLE DES SPORTS	Travaux de couverture	75 836.03
	Eclairage LED	15 465.60
CIMETIERE	Columbarium	17 080.00
COURT DE TENNIS EXTERIEUR	Eclairage	19 148.63
POLE ENFANCE	Réparation menuiseries extérieures	3 157.13
MAM	Remplacement de la chaudière	6 688.79
LA POSTE	Réfection de la toiture plate	15 004.00
153 RUE J DUEZ (animalerie)	Remplacement menuiseries en façade	6 234.82
	Réfection de la toiture	7 414.55
	Conformité électrique	8 894.12
RUE DIVERSES	Réfection d'enrobé	16 566.00
PARKING PISCINE	Aménagement	124 398.30
ECLAIRAGE PUBIC	Remplacement lanternes en LED	46 364.08
RESIDENCE HEURTEAU	Aménagement des espaces publics	1 095 860.71
TOTAL 2025		1 720 579.97

Recettes de la section d'investissement

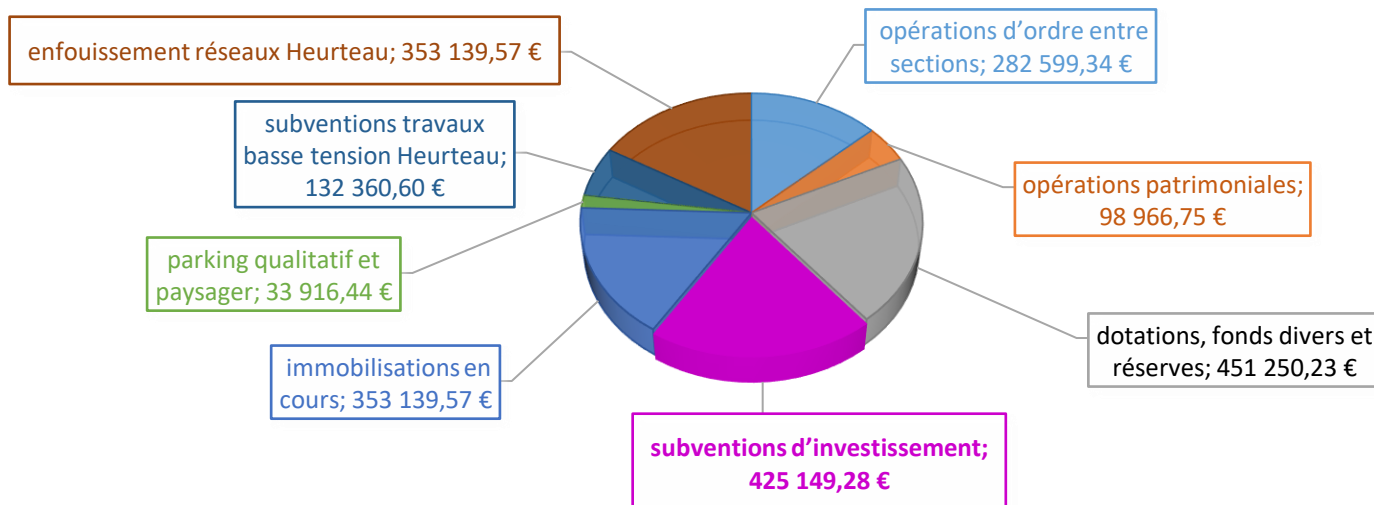
Les recettes totales de section d'investissement s'élèvent à 2 130 521.78 €.

- 1 748 955.69 € en recettes réelles d'investissement soit 82.09 % des recettes totales de la section d'investissement.
- 381 566.09 € en recettes d'ordre et d'opérations patrimoniales soit 17.91 % des recettes totales de section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de façon suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2025	Réalisé 2025	CFU 2025/ CA 2024
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	367 305,03	0,00	0,00	0,00	-367 305,03
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	230 000,00	0,00	0,00	
Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisations	0,00	1 740 500,00	0,00	0,00	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 030,49	125 438,16	0,00	282 599,34	183 568,85
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	63 686,92	99 104,00	0,00	98 966,75	35 279,83
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	220 242,39	457 008,00	0,00	451 250,23	231 007,84
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	719 050,90	1 417 824,00	308 863,00	425 149,28	-293 901,62
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00	130 000,00	0,00	353 139,57	353 139,57
Chapitre 458101 - Enfouissement des Réseaux Résidence Heurteau	0,00	355 510,00	0,00	353 139,57	353 139,57
Chapitre 458101 - Parking qualitatif et paysager desservant le complexe sportif et l'école Langevin	0,00	230 000,00	0,00	33 916,44	33 916,44
Chapitre 458103 - Subventions Travaux basse tension Résidence Heurteau	0,00	132 400,00	0,00	132 360,60	132 360,60
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 569 315,73	4 917 784,16	308 863,00	2 130 521,78	561 206,05

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

Recettes réelles :

- Le FCTVA	228 940.65 €
- La taxe d'aménagement.....	22 309.58 €
- Les subventions.....	425 149.28 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.....	200 000.00 €

Recettes d'ordre :

- Les amortissements.....	282 599.34 €
- Les opérations patrimoniales.....	90 540.00 €

RATIOS INFORMATIFS

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	890,37
2	Recettes réelles de fonctionnement / / population	1111,39
3	Dépenses d'équipement brut / population	623,07
4	Encours de dette / population	985,97
5	DGF / population	117,94
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,90%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recette réelles de fonctionnement	86,15%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	19,89%
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	13,85%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	88,72%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	4,46%